ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 64605

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur la mise en place d'une organisation administrative, permettant de recentrer les agents du ministère sur les actions essentielles. En effet, il est fréquent que de nombreuses actions, purement administratives (secrétariat, photocopie...), soient effectuées par des agents très qualifiés, qui mériteraient de voir leurs compétences mieux reconnues. Il souhaiterait connaître, les réflexions mises en oeuvre dans son ministère, en vue de constituer des pôles de travail, et ainsi optimiser l'efficacité des agents.

Texte de la réponse

Les effectifs de soutien du cabinet du ministre chargé des relations avec le Parlement sont au nombre de 31 agents (dont 13 secrétaires). Pour les travaux administratifs conséquents (reprographie, traitement du courrier, accueil téléphonique, réservations de salle, ...) ses services peuvent faire appel à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, dont les missions d'administration générale sont destinées à leur fournir les moyens de leur fonctionnement et de leur activité. Néanmoins, et dans le cadre normal du service, des agents qualifiés peuvent être amenés à exercer des tâches administratives, liées directement à leur activité (édition d'un document réalisé sur leur poste de travail, notamment).

Données clés

Auteur : M. Michel Zumkeller
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64605
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Relations avec le Parlement
Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11093
Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2786